

INSERTION - EMPLOI

Formation professionnelle : trois réseaux de l'IAE font des propositions

Réorienter la formation vers ceux qui en ont le plus besoin. Les acteurs de l'IAE (insertion par l'activité économique) comptent bien prendre à la lettre ce vœu du chef de l'Etat, annoncé dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle prévue pour début 2014. Trois organisations – la FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale), le **Coorace** et Emmaus – ont transmis une contribution commune aux partenaires sociaux engagés dans les négociations sur le sujet et au CNIAE (Conseil national de l'insertion par l'activité économique) dans le cadre de son groupe de travail sur l'accompagnement des personnes en insertion.

Elles dressent plusieurs constats : de nombreux freins bloquent, en dépit des besoins, l'accès des salariés en insertion à la formation professionnelle. Les réseaux décrivent un « *environnement juridique et politique madapté* », qui rend inaccessibles les dispositifs individuels de formation à ceux dont les périodes d'emploi sont fractionnées. A la fois demandeurs d'emploi et salariés, les personnes accompagnées de l'IAE relèvent d'un double statut qui entraîne un « *défait d'identification comme public prioritaire à former* ». Les budgets disponibles pour les plans de formation sont insuffisants et les structures qui dépassent le seuil des 50 équivalents temps plein sont privées de l'accès aux fonds mutualisés de la formation. A cela s'ajoutent des difficultés pour concilier, d'une part, formation et production, d'autre part, l'activité de la structure et le projet individuel du salarié.

Face à ces obstacles, la FNARS, le Coorace et Emmaus formulent plusieurs propositions. Les organisations préconisent, de façon générale, d'adapter le « compte personnel de formation » prévu par la loi sur la sécurisation de l'emploi aux besoins des personnes peu qualifiées. Elles ouvrent ensuite plusieurs pistes pour l'IAE. Premier levier : mettre en œuvre des actions spécifiques, avec des financements fléchés. Les réseaux souhaitent également que le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) réserve des appels à projets dédiés à l'IAE et que le CNIAE soit représenté au sein des instances de décision et de gestion du fonds. Ils demandent que les organismes paritaires collecteurs agréés concernés puissent être sollicités pour adapter la formation au projet du salarié. Les structures de l'insertion par l'activité économique devraient, en outre, avoir la possibilité de prescrire une formation et les branches professionnelles devraient valoriser les démarches de certification de compétences développées au sein du secteur.

Outre l'ouverture des périodes de professionnalisation à l'ensemble des personnes en insertion dans l'IAE et de toutes les structures aux fonds mutualisés, les réseaux demandent que les heures de formation soient intégrées dans celles ouvrant droit à l'aide au poste. Les actions d'accompagnement collectif devraient être reconnues dans la définition des actions de formation. Autres préconisations : améliorer l'accès des salariés en insertion aux formations mises en place par Pôle emploi, ou encore assurer la participation des représentants de l'IAE à l'élaboration des schémas régionaux de développement de la formation professionnelle. ■ M. L.B.